

Promotion de la filière chanvre fibre sur les aires d'alimentation des captages prioritaires sur le territoire des rivières de Basse-Normandie

Intérêts du chanvre pour la protection de l'eau :

- Absence d'utilisation de produits phytosanitaires (effet désherbant par couverture du sol => photo ci-contre), ni fongicide, ni insecticide...
- Besoin en azote limité comparativement à d'autres cultures (Besoin : 120 unités pour 8 tonnes de rendement)
- Nouvelle culture dans l'assolement permettant l'allongement des rotations et la diversification culturelle



Intérêts cités par nos producteurs :

- A un effet nettoyant (germination des adventices puis « étouffement ») drainant, ameublissant et structurant pour le sol
- Très bon précédent à céréales (+ 3 à 5 qtx de rendement / ha pour les blés suivants un chanvre)
- Permet de lutter contre les rays-grass et autres graminées devenus résistants aux herbicides

Actions de la cellule d'animation de l'association de producteurs de chanvre :

- Assure une prospection active auprès des exploitants situés sur les territoires prioritaires,
- Incite le développement de la culture du chanvre par des actions de sensibilisation, de formation, de communication à destination des animateurs des structures en charge de la protection de la ressource en eau, de leurs élus et des agriculteurs des territoires concernés,
- Assure un appui technique et administratif aux producteurs,
- Diffuse ses connaissances de la culture du chanvre aux réseaux de conseil et développement agricoles et aux autres animateurs du bassin Seine Normandie en charge de la protection de la ressource,

1 exemple d'actions en 2015

Sur 4 AAC : expérimentation d'implantation avec 10 producteurs, sur 28 hectares. Pour cela :

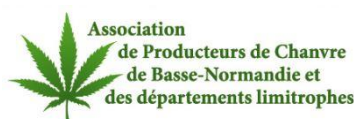
- Une visite préalable de l'outil de transformation (unité de défibrage) avec présentation de la filière
- Convention tripartite entre le producteur, l'association de producteurs et le syndicat d'eau concerné
- Une fiche de conduite de la culture adaptée à chacun
- Une visite minimum individualisée avec l'exploitant pour l'explication de la conduite de culture
- Des visites de parcelles par les animatrices un mois après semis et régulièrement
- Des visites programmées pour les autres exploitants agricoles de l'AAC concernée

Tous les animateurs en charge de la protection de la ressource en eau reçoivent par mail :

- Les Flash info de l'association (4 à 6 par an)
- Les mails d'informations et prospections de l'association
- Le planning des visites prévues

Les moyens :

- 1 animatrice à temps plein
- Appui financier de l'AESN depuis fin 2012 :
70 % du fonctionnement de l'association et des charges salariales



L'association de producteurs de chanvre de Basse-Normandie et des départements limitrophes,
4 place du château 50 140 MORTAIN
Animatrice : Aurélia VALERI – 06 07 78 47 18 – asso.chanvre.bn@gmail.com

L'association en 2015, c'est : 450 hectares et 69 producteurs
Contre 122 ha et 29 producteurs en 2012